

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO - ÉDITION 2024

Article 1 : ORGANISATION

La paroisse de Dole, avec le soutien du diocèse de Saint-Claude, est fière de lancer la première édition de leur concours photo. Ce concours gratuit, ouvert à tous, vise à devenir un rendez-vous annuel pour les amateurs de photographie, les passionnés d'art et les défenseurs de notre riche patrimoine religieux et culturel.

Si vous souhaitez plus d'informations sur le doyenné de Dole et le diocèse de Saint-Claude, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- <https://www.paroissededole.com/>
- <https://www.eglisejura.com/>

Article 2 : OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours photo a pour ambition de rassembler amateurs et professionnels dans un même et unique esprit familial. Nous aimerions qu'il devienne une rencontre annuelle permettant d'animer la paroisse et de s'ouvrir au monde par une passion commune.

L'un des objectifs principaux est de promouvoir le patrimoine religieux et culturel du Jura. Nous souhaitons faire (re)découvrir la beauté des églises locales, et inciter paroissiens, habitants et touristes à visiter ces lieux chargés d'histoire et de spiritualité.

Le concours encourage également la pratique de la photographie et plus généralement de l'art et de la créativité. Il incite à regarder le monde autrement, à voir la beauté dans notre environnement immédiat avec un regard neuf et inspiré.

Enfin, ce concours s'inscrit dans le cadre du projet Saint Jean, célébrant les 60 ans de l'église Saint Jean l'Évangéliste à Dole, un joyau d'architecture religieuse contemporaine classé monument historique. Le projet vise à réhabiliter cet édifice, le transformant en un lieu de rassemblement, de dialogue et de promotion de l'art sacré, renforçant son rôle central dans la vie culturelle et spirituelle des Dolois.

Article 3 : THÈME DE L'ÉDITION 2024

Le thème du concours photo pour l'année 2024 est « LE VIVANT ».

« J'adresse une invitation urgente à un nouveau dialogue sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète. Nous avons besoin d'une conversion qui nous unisse tous, parce que le défi environnemental que nous vivons, et ses racines humaines, nous concernent et nous touchent tous. » Pape François, Laudato Si

Dans cet esprit, nous souhaiterions que les participants du concours photo s'approprient le thème du VIVANT en choisissant un des multiples aspects que ce thème suppose : beauté de la création, monde animal et végétal, personnes, vie des communautés, patrimoine, art sacré, et aussi le VIVANT par excellence : le Christ Ressuscité.

Article 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

4-1 Participants : La participation au concours est gratuite et ouverte à tous, amateurs comme professionnels, croyants ou non. Deux catégories : une pour les adultes et une pour les – de 18 ans.

4-2 Lieu de prise des photos : la photo soumise doit avoir été prise dans le département du Jura (39).

4-3 Nombre de Soumissions : Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule photo.

4-4 Date de Soumission : Les participants peuvent envoyer leurs photos du 2 juillet au 15 septembre 2024. Les dépôts doivent être réalisés avant le 15 septembre 2024 minuit (heure UTC/GMT) selon les modalités indiquées sur le site www.paroissesdedole.com et dans le règlement.

4-5 Ethique et démarche photographique

En participant à ce concours, le photographe s'engage à avoir un comportement respectueux ne portant atteinte ni aux lieux de culte ni aux personnes présentes sur place lors des prises de vue. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée.

De la même manière, la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste ou contraire à la loi.

En cas de présence de personnes identifiables, le participant devra au préalable obtenir les autorisations nécessaires pour la diffusion publique des photos (un modèle d'autorisation de droit à l'image est téléchargeable sur le site de la paroisse).

Chaque participant déclare :

- être l'auteur de la photographie soumise et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu
- avoir respecté toutes les réglementations en vigueur dans le pays et pour le lieu de prise de vue de l'œuvre présentée
- ne pas avoir eu recours à l'IA générative pour l'ajout ou la modification de contenu de l'œuvre présentée.

Les photos soumises ne doivent pas avoir été primées dans d'autres concours.

Article 5 : MODALITÉS DE SOUMISSION

5-1 Plateforme de Soumission :

Les photos doivent être soumises via le formulaire en ligne, disponible sur le site web de la paroisse de Dole à <https://www.paroissesdedole.com/> ou via le QR code présent sur les affiches et flyers du concours.

Attention, en raison de contraintes organisationnelles, les photos transmises par d'autres voies ne seront pas acceptées.

Les photos peuvent être réalisées par appareil photos, smartphone ou tablette. Elles devront être envoyées sans aucune mention ajoutée.

5-2 Informations Obligatoires : Chaque soumission doit inclure les informations suivantes :

- Nom complet du participant.
- Age : - ou + de 18 ans (au 11 novembre 2024).
- Titre de la photo.
- Brève description de la photo : lieu, contexte, intention artistique (500 caractères maximum)
- Coordonnées (e-mail, téléphone).
- Lien vers la page Facebook, page Instagram ou site personnel du participant (facultatif)

5-3 Critères Techniques à respecter :

- Résolution : Minimum 300 DPI pour les impressions.
- Dimensions : Minimum de 3000 pixels sur le plus grand côté.
- Format de Fichier : les photos doivent être soumises en format JPEG ou PNG
- Taille de Fichier : Maximum de 5MB par photo.
- Métadonnées : Les photos doivent contenir des métadonnées EXIF.

Article 6 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

6-1 La délibération du Jury aura lieu du 16 au 25 septembre 2024.

6-2 Composition du Jury

Le jury sera composé de :

- Jean-Christophe Ballot, photographe.
- Fanny Gagliardini, peintre et sculpteur
- Arnauld Houtart, bienfaiteur
- Sylvie de Vesvrotte

6-3 Critères de Sélection :

- Respect du thème.
- Originalité et créativité.
- Composition et qualité technique.
- Éclairage et impact visuel.

Les photos doivent être des œuvres originales du participant, non manipulées ou générées par intelligence artificielle (IA). Les soumissions falsifiées seront disqualifiées.

Seront disqualifiées toutes photos ne respectant pas le règlement.

6-4 Annonce des résultats et remise des prix : Les lauréats seront invités à découvrir les résultats et à retirer leur dotation à l'occasion de la cérémonie de remise de prix qui se tiendra le 11 novembre 2024 à l'église Saint Jean, à Dole. Les prix seront remis par Monseigneur Jean-Luc Garin.

Article 7 : PRIX

7-1 Prix Catégorie Adultes : 300 euros, Catégorie Jeunesse (- de 18 ans) : 100 euros en chèque K'Dole.

7-2 Exposition Itinérante : Les 20 premières photos sélectionnées par le jury seront présentées dans une exposition itinérante dans plusieurs paroisses du Jura.

7-3 Chaque participant sera mis en avant sur les réseaux sociaux de la paroisse de Dole.

Article 8 : DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

8-1 Droit de propriété intellectuelle de l'auteur de la photographie

En participant, l'auteur d'une photographie autorise la paroisse de Dole à reproduire et diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion du concours et de l'exposition qui en découlera.

Ceci inclut notamment :

- la promotion du concours sur Internet et dans la presse
- la reproduction et la représentation des œuvres en vue d'expositions dans le diocèse du Jura
- la publication des œuvres sur les réseaux sociaux, le site de la paroisse et la revue l'Echo paroissial

Les photographies seront toujours créditées avec le nom des auteurs.

8-2 La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

8-3 S'il entend renoncer à sa participation au concours, il appartient à l'auteur d'informer les organisateurs avant la date de délibération par le jury, c'est-à-dire avant le 25 septembre 2024, afin que l'œuvre soit retirée de la sélection. Ce retrait ne pourra intervenir après l'impression ou la diffusion des supports de communication.

Article 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient. Les participants disposent d'un droit de retrait ou de rectification concernant leurs données personnelles. En participant à ce concours, l'auteur déclare accepter et respecter sans réserve le présent règlement par signature numérique lors de l'inscription en ligne.

Article 10 : DONNÉES PERSONNELLES / CONFIDENTIALITÉ

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du concours sont confidentielles. L'organisateur du concours s'engage sur l'honneur à respecter les conditions légales de confidentialité applicables en France et à ne pas divulguer ces informations à des tiers.

Article 11 : CONTACT

Pour toute question relative au concours ou d'éventuelles difficultés techniques liées au dépôt des images, veuillez contacter Yvelise Pistolet en charge de l'organisation à l'adresse : concoursphoto.paroissededole@gmail.com.